



**AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°01-2021-096

PUBLIÉ LE 12 JUILLET 2021

# Sommaire

## **01\_DDFIP\_Direction départementale des finances publiques de l'Ain /**

01-2021-07-12-00001 - Fermeture des services de la publicité foncière de l'Ain - juillet 2021 (1 page) Page 3

01-2021-06-28-00033 - Subdélégation de signature - ordonnateur secondaire - juin 2021 (1 page) Page 5

## **01\_Pref\_Préfecture de l'Ain /**

01-2021-06-30-00005 - AP portant transfert d'une compétence à la communauté de communes de Miribel et du Plateau (4 pages) Page 7

01-2021-07-06-00004 - Arrêté préfectoral portant renouvellement de l'autorisation d'acquisition, de détention et de conservation d'armes de catégories B et D pour la commune de Villars-les-Dombes (2 pages) Page 12

## **01\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de secours de l'Ain /**

01-2021-03-30-00004 - ARRETE N° R2021027 portant liste d'aptitude au choix au grade de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels année 2021 (1 page) Page 15

01-2021-03-31-00033 - ARRETE N° R2021029 portant dissolution du centre de première intervention non intégré de La Tranclière (1 page) Page 17

01-2021-03-30-00005 - ARRETE N°R2021028 portant liste d'aptitude au choix au grade de lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels année 2021 (1 page) Page 19

01-2021-04-26-00004 - ARRETE N°R2021034 portant classement des centres d'incendie et de secours de l'Ain (7 pages) Page 21

01-2021-07-14-00001 - ARRETE R2021055 portant promotion du 14 juillet 2021 de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers du Corps départemental (1 page) Page 29

01-2021-07-14-00002 - ARRETE R2021056 portant Promotion du 14 juillet 2021 de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers des corps communaux (1 page) Page 31

01-2021-06-25-00003 - R2021049 ARRETE PREF LAO CYNO (3 pages) Page 33

01-2021-06-25-00004 - R2021050 ARRETE PREF LAO SAL (3 pages) Page 37

01-2021-06-25-00005 - R2021051 ARRETE PREF LAO NRBC (8 pages) Page 41

01-2021-06-25-00006 - R2021052 ARRETE PREF LAO SMPM (4 pages) Page 50

01-2021-06-25-00007 - R2021053 ARRETE PREF LAO SD (4 pages) Page 55

## **01\_UDDIRECCTE\_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de l'Ain /**

01-2021-07-09-00002 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL portant délégation de signature à Madame Agnès GONIN, Directrice du travail, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain (8 pages) Page 60

01\_DDFIP\_Direction départementale des  
finances publiques de l' Ain

01-2021-07-12-00001

Fermeture des services de la publicité foncière  
de l'Ain - juillet 2021



PREFET DE L'AIN

**Direction départementale  
des finances publiques de l'Ain**

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction départementale des finances publiques de l'Ain**

**La Préfète de l'Ain,  
Chevalier de la Légion d'honneur**

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Sur proposition du directeur départemental des finances publiques de l'Ain,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Bourg-en-Bresse et les services de la publicité foncière de Nantua et de Trévoux seront exceptionnellement fermés le vendredi 16 juillet 2021.

**Article 2 :**

Les documents destinés aux services de publicité foncière reçus le jour de fermeture seront traités dans les mêmes conditions que les jours d'ouverture.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 12 juillet 2021

La Préfète,

Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE

01\_DDFIP\_Direction départementale des  
finances publiques de l' Ain

01-2021-06-28-00033

Subdélégation de signature - ordonnateur  
secondaire - juin 2021



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AIN**  
11, boulevard Maréchal Leclerc – BP 40423  
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le directeur du pôle transverse de la direction départementale des finances publiques de l'Ain,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE, préfète de l'Ain ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Stéphane MAURAGE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du pôle transverse ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par arrêté de la préfète de l'Ain en date du 28 juin 2021 sera exercée par les agents suivants et dans les conditions suivantes :

Mme Françoise LAMBERT, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division des ressources humaines, de la formation et du recrutement ;

M. Jean-Marc THIRY, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division stratégie et budget logistique ;

Mme Gaëlle BOHL, responsable du service budget logistique ;

M. Franck MAGONI, inspecteur des finances publiques, responsable du service de l'immobilier ;

Mme Valérie GALVEZ, inspectrice des finances publiques, responsable du service ressources humaines ;

Mme Sandrine PELLETIER, agent administratif des finances publiques ;

Mme Catherine PENALVEZ, agent administratif des finances publiques.

**Art. 2** - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 28 juin 2021

L'administrateur des finances publiques adjoint

Stéphane MAURAGE

01\_Pref\_Préfecture de l Ain

01-2021-06-30-00005

AP portant transfert d'une compétence à la  
communauté de communes de Miribel et du  
Plateau

*ARRETE portant transfert d'une compétence à la  
communauté de communes de Miribel et du Plateau*

**La préfète de l'Ain,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5214-16 ;

Vu la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 modifié portant constitution de la communauté de communes de Miribel et du Plateau et dissolution du syndicat intercommunal de la Côtière de Miribel et du Plateau (SICOMIP) ;

Vu la délibération du 30 mars 2021 par laquelle le conseil de communauté s'est prononcé en faveur de la modification de la compétence «*mobilité*» ;

Vu l'avis unanime des communes membres ;

Considérant que les conditions requises par le code général des collectivités territoriales pour procéder à la modification envisagée sont réunies ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>.** - L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 modifié portant constitution de la communauté de communes de Miribel et du Plateau et dissolution du syndicat intercommunal de la Côtière de Miribel et du Plateau, est ainsi rédigé :

**«Article 3.** – *Les compétences de la communauté de communes de Miribel et du Plateau sont les suivantes :*

**I – COMPETENCES OBLIGATOIRES**

**1 – Aménagement de l'espace**

*1 – 1 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :*

► *Politiques contractuelles menées notamment avec l'Union européenne, la Région, le Département et d'autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Collectivités Territoriales ou associations : Contrat de Développement Durable Auvergne-Rhône-Alpes ou tout autre cadre contractuel régional qui s'y substituera.*

► *Zones d'aménagement concerté (ZAC) à vocation économique.*

*1 – 2 – Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Schéma de secteur.*

**2 – Développement économique**

.../...



2 – 1 - *Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du code général des collectivités territoriales.*

2 – 2 - *Création, aménagement, entretien et gestion de Zones d'Activité (ZA) industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.*

2 – 3 - *Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : FISAC et aide et soutien aux unions commerciales.*

2 – 4 – *Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée au sens de l'article L.1111-4 du CGCT avec les communes membres.*

**3 – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.**

**4 – Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.**

**5 – Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

**6 – Assainissement des eaux usées dans les conditions du L.2224-8 du CGCT.**

**7 – Eau.**

## **II - COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES SOUMISES A LA RECONNAISSANCE DE LEUR INTERET COMMUNAUTAIRE**

### **1 - Protection et mise en valeur de l'environnement**

▶ *Action de lutte contre le ruissellement et les pluies torrentielles dont les acquisitions foncières, les études, les travaux et la gestion des ouvrages et aménagements,*

▶ *Mise en œuvre du programme de restauration du canal de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe.*

### **2 - Politique du logement et du cadre de vie**

▶ *Elaboration et mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat (P.L.H.),*

**3 – Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.**

*Sont d'intérêt communautaire :*

- ❖ *le complexe sportif de Saint-Martin à Miribel*
- ❖ *le complexe sportif Louis Armstrong à Beynost*
- ❖ *le nouveau gymnase de la Chanal à Miribel*
- ❖ *le nouveau complexe de BMX à Thil*
- ❖ *sur le site du forum des sports à Saint-Maurice-de-Beynost : les terrains de football du forum et ses équipements (vestiaires, tribunes...), la halle de pétanque et ses jeux extérieurs, LILÔ-espace aquatique de la Côtière*
- ❖ *l'Académie de musique et de danse située à Miribel*
- ❖ *un complexe cinématographique multi-salles*

### **4 - Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire**

▶ *Création des aménagements de sécurité sur routes départementales en milieu urbain (l'éclairage public, le fleurissement et l'entretien sont exclus),*

*.../...*

► *Création, aménagement et entretien des parkings des gares ferroviaires et des parkings de covoiturage. Sont exclus le fleurissement et la gestion de l'éclairage public).*

## **5 - Action sociale d'intérêt communautaire**

### **► Personnes âgées et atteintes de la maladie d'Alzheimer :**

- ◇ *Soutien aux associations contribuant à la mise en oeuvre du schéma gérontologique départemental sur le territoire de la communauté de communes,*
- ◇ *Soutien aux structures «accueil de jour» agréées qui oeuvrent sur le territoire de la communauté de communes,*
- ◇ *Mise à disposition gratuite de locaux à l'association gestionnaire du service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.).*

### **► Personnes handicapées :**

- ◇ *Foyer d'accueil médicalisé pour personnes souffrant d'épilepsie grave : acquisition et mise à disposition du terrain à la structure agréée.*

### **► Personnes défavorisées :**

- ◇ *Soutien aux associations humanitaires reconnues d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire La Croix Rouge Française et les Restaurants du Coeur.*

### **► Jeunesse :**

- ◇ *Soutien à la Mission Locale Jeunes de la Côtière et mise à disposition d'un local,*

### **► Prévention/santé :**

- ◇ *Mise à disposition de locaux au conseil départemental de l'Ain pour le fonctionnement du Centre de Prévention et d'Education Familiale (C.P.E.F.).*

## **6 - Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.**

### **III - COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES NON SOUMISES A LA RECONNAISSANCE DE LEUR INTERET COMMUNAUTAIRE**

#### **1 – Politique de la ville**

► *Création, animation coordination et mise en œuvre de la stratégie territoriale du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.),*

► *Création et gestion d'un centre de supervision urbain intercommunal,*

► *Création, animation, coordination et mise en œuvre du Contrat de Veille Active Communautaire (CDVA),*

► *Organisation et prise en charge de la récupération des épaves automobiles non identifiables situées sur le domaine public des communes membres,*

► *Création et gestion d'une fourrière automobile intercommunale.*

#### **2 - Soutien aux associations sportives et culturelles suivantes :**

- *Ain Sud Foot,*
- *Beynost BMX Côtière,*
- *Côtière hand ball,*
- *pétanque Miribel Côtière*
- *Saint-Maurice Volley-Ball Côtière*

.../...

- ▶ Vertical Côtière
- ▶ Association musicale Gabriel Chardon
- ▶ Société musicale de l'Espérance de Beynost
- ▶ l'Office Culturel de Miribel (OCM) au titre de spectacles scolaires
- ▶ la section cinéma de l'Union Laïque de Miribel (ULM)

**3 – Etudes d'opportunité et de programmation d'un espace culturel et touristique**

**4 – Politique éducative et culturelle :**

- ▶ Enseignement sportif en milieu scolaire
- ▶ Enseignement musical en milieu scolaire et structures petite enfance

**5 - Entretien et gestion de la caserne de gendarmerie de MIRIBEL.**

**6 - Transports et mobilité :**

- ▶ Organisation de la mobilité au sens de l'article L.1231-1-1 du code des transports,
- ▶ Participation versée au conseil départemental de l'Ain pour le fonctionnement des lignes interurbaines des transports sur le ressort territorial de la communauté de communes,
- ▶ Anneau Bleu : étude, réalisation et gestion de «liaisons douces» sur la rive droite du canal de Miribel,
- ▶ Accessibilité au grand parc : création, aménagement et gestion des ouvrages de franchissement du canal de Miribel dont le pont de l'île,
- ▶ Sentiers pédestres : Création, aménagement et entretien des sentiers pédestres d'intérêt communautaire inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR),

**7 - Participation financière versée à la communauté de communes de la Côtière à Montluel pour l'entretien des espaces verts extérieurs à l'enceinte éducative du lycée de la Côtière et de ses équipements sportifs.**

**8 - Animation, coordination et mise en œuvre du réseau de lecture publique.**

**9 - Etude de transfert des voiries.»**

**Article 2.** - Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain, d'un recours gracieux adressé au préfet de l'Ain (Direction des Collectivités et de l'Appui Territorial - Bureau de la Légalité, de l'intercommunalité et de la Démocratie Locale - 45, avenue Alsace Lorraine – CS 80400 - 01012 Bourg-en-Bresse cédex) ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon par voie dématérialisée sur [www.citoyens.telerecours.fr](http://www.citoyens.telerecours.fr)).

**Article 3.** - Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié au président de la communauté de communes de Miribel et du Plateau, aux maires des communes membres, au directeur départemental des finances publiques de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 30 juin 2021

La préfète,

Signé Catherine Sarlandie de La Robertie

01\_Pref\_Préfecture de l Ain

01-2021-07-06-00004

Arrêté préfectoral portant renouvellement de  
l autorisation  
d'acquisition, de détention et de conservation  
d'armes de catégories B et D  
pour la commune de Villars-les-Dombes



# PRÉFET DE L'AIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet de la préfète  
Direction des sécurités  
Bureau des polices administratives

## **Arrêté préfectoral portant renouvellement de l'autorisation d'acquisition, de détention et de conservation d'armes de catégories B et D pour la commune de Villars-les-Dombes**

**La Préfète,  
Chevalier de la légion d'honneur**

**Vu** le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.511-5, L.512-1, L. 512-4, L. 512-5, R.511-30 à R.511-34 et R. 515-9 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles, R.2212-1, R.2212-11 et R.2212-12,

**Vu** La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

**Vu** le décret n° 2013- 723 du 12 août 2013 de coordination pris en application du décret n° 2013-700 du 30 juillet 2013 modifié portant application de la loi n° 2012-304 du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne, simplifié et préventif ;

**Vu** le décret n°2016-1616 du 28 novembre 2016 relatif aux conventions locales de sûreté des transports collectifs et aux conditions d'armement des agents de police municipale, des gardes champêtres et des agents des services internes de sécurité de la SNCF et de la RATP ;

**Vu** la convention communale de coordination conclue le 17 février 2021 entre la commune de Villars-les-Dombes et les services de sécurité de l'Etat, conformément aux dispositions des articles L.512-4 et R.512-5 du code de la sécurité intérieure ;

**Vu** la demande de M. le maire de Villars-les-Dombes reçue le 30 juin 2021 sollicitant le renouvellement de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'acquisition, de détention et de conservation d'armes de catégories B et D pour sa commune ;

Sur proposition de la directrice de cabinet de la préfète de l'Ain ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune de Villars-les-Dombes est autorisée à acquérir, à détenir et à conserver les armes suivantes en vue de leur remise aux agents de police municipale préalablement agréés et autorisés au port d'arme dans l'exercice de leurs fonctions prévues aux articles R. 511-14 à R. 511-17 du code de la sécurité intérieure.

**armes classées en catégorie B :**

deux armes de poing chambrées pour le calibre 9x19

**armes classées en catégorie D :**

- deux bâtons télescopiques de défense,
- deux générateurs d'aérosol incapacitant ou lacrymogènes d'une capacité inférieure ou égale à 100 ml

**Article 2** : Sauf lorsqu'elles sont portées en service par l'agent de police municipale ou transportées pour les séances de formation, les armes faisant l'objet de la présente autorisation doivent être déposées, dans le coffre-fort ou l'armoire forte scellée au mur ou au sol de la pièce sécurisée du poste de police municipale.

**Article 3** : La commune de Villars-les-Dombes autorisée à acquérir, détenir et conserver les armes, éléments d'armes mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> tient un registre d'inventaire de ces matériels, coté et paraphé par le maire, permettant leur identification et établit un état journalier des sorties et réintégrations des armes, ainsi que l'identité de l'agent de police municipale auquel l'arme a été remise lors de la prise de service. Le registre d'inventaire satisfait aux prescriptions de l'article R.511-33 du code de la sécurité intérieure susvisé.

**Article 4** : La présente autorisation d'acquisition, de détention et de conservation d'armes de catégories B et D est délivrée pour une durée de 5 ans à compter de la date du présent arrêté. La présente autorisation peut être abrogée à tout moment pour des motifs d'ordre public ou de sécurité des personnes ou en cas de résiliation de la convention de coordination susvisée. Le vol ou la perte de toute arme fait l'objet sans délai par la commune d'une déclaration aux services de la gendarmerie nationales territorialement compétents.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon ou par voie dématérialisée sur le site citoyens.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de cet arrêté.

**Article 6** : Madame la directrice de cabinet de la préfecture de l'Ain, Monsieur le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Ain et M. le maire de Villars-les-Dombes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Fait à Bourg en Bresse, le 6 juillet 2021

La préfète,  
Pour la préfète,  
Le directeur des sécurités,

Signé

Lamine SADOUDI

01\_SDIS\_Service départemental d incendie et  
de secours de l Ain

01-2021-03-30-00004

ARRETE N° R2021027 portant liste d aptitude au  
choix au grade de capitaine de sapeurs-pompiers  
professionnels année 2021

## ARRETE N° R2021/027

LA PREFETE DE L'AIN,  
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'AIN,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour les ressources humaines années 2021 et 2022 pour le service d'incendie et de secours de l'Ain ;

### ARRÊTENT

**Article 1<sup>er</sup>** – La liste d'aptitude au choix au grade de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels est établie pour l'Ain, au titre de l'année 2021, par ordre alphabétique :

- Jean TAVERNIER

**Article 2** - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 3** - La préfète de l'Ain et le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de l'Ain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le 30 mars 2021

La préfète de l'Ain,

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de l'Ain

Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE

Guy BILLOUDET



01\_SDIS\_Service départemental d incendie et  
de secours de l Ain

01-2021-03-31-00033

ARRETE N° R2021029 portant dissolution du  
centre de première intervention non intégré de  
La Tranclière

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
portant dissolution du Centre de première intervention non intégré de La Tranclière**

**La préfète de l'Ain  
Chevalier de la légion d'Honneur**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2540/2019 du 12 novembre 2019 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (S.D.A.C.R.) de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral en vigueur portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours ;

**VU** la délibération du conseil municipal de la commune de La Tranclière en date du 10 mars 2021 ;

**CONSIDÉRANT** qu'en application du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques et du règlement opérationnel des services d'incendie et de secours, la commune de La Tranclière est défendue par le centre d'incendie et de secours de Pont d'Ain ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La demande de dissolution présentée par le conseil municipal de la commune de La Tranclière est acceptée.

**Article 2 :** Le centre de première intervention non intégré de La Tranclière est dissous à compter du 22 mars 2021.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03. Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet "Télérecours citoyens", en suivant les instructions disponibles sur le site : "<https://citoyens.telerecours.fr>".

**Article 4 :** Madame la directrice de cabinet du préfet, monsieur le président du conseil d'administration du SDIS et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Bourg-en-Bresse, le 31 mars 2021

La Préfète,

Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE

01\_SDIS\_Service départemental d incendie et  
de secours de l Ain

01-2021-03-30-00005

ARRETE N°R2021028 portant liste d aptitude au  
choix au grade de lieutenant de 2ème classe de  
sapeurs-pompiers professionnel année 2021

## ARRETE N°R2021/028

LA PREFETE DE L'AIN,  
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'AIN,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion pour les ressources humaines années 2021 et 2022 pour le service d'incendie et de secours de l'Ain ;

### ARRÊTENT

**Article 1<sup>er</sup>** – La liste d'aptitude au choix au grade de lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe de sapeurs-pompiers professionnels est établie pour l'Ain, au titre de l'année 2021, par ordre alphabétique :

- Taïeb MESSOUSSE

**Article 2** - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 3** – La préfète de l'Ain et le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de l'Ain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Paris, le 30 mars 2021

La préfète de l'Ain,

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de l'Ain

Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE

Guy BILLOUDET

01\_SDIS\_Service départemental d incendie et  
de secours de l Ain

01-2021-04-26-00004

ARRETE N°R2021034 portant classement des  
centres d'incendie et de secours de l'Ain

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
portant classement des centres d'incendie et de secours de l'Ain**

**La Préfète de l'Ain  
Chevalier de la légion d'Honneur**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2540/2019 du 12 novembre 2019 portant approbation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° R 2020/041 du 15 juillet 2020 portant règlement opérationnel des Services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté conjoint n° R2020/067 du 16 novembre 2020 portant organisation du Service départemental d'incendie et de secours de l'Ain et de son Corps départemental ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2021/029 du 31 mars 2021 du portant dissolution du Centre de première intervention non intégré de La Tranclière ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° R 2021/033 du 26 avril 2021 portant mise à jour des annexes n° 1 et 2 du règlement opérationnel des Services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur départemental des Services d'incendie et de secours, chef du Corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les centres d'incendie et de secours (CIS) de l'Ain sont créés et classés selon le tableau suivant :

<b>CORPS DEPARTEMENTAL</b>	
<b>CIS</b>	<b>CLASSEMENT</b>
BOURG EN BRESSE	Centre de Secours Principal
AMBERIEU EN BUGEY	Centre de Secours
BELLEGARDE SUR VALSERINE	Centre de Secours
BELLEY	Centre de Secours
CHATILLON SUR CHALARONNE	Centre de Secours
FERNEY-VOLTAIRE	Centre de Secours
GEX-DIVONNE	Centre de Secours
HAUTEVILLE LOMPNES	Centre de Secours
JASSANS RIOTTIER	Centre de Secours
LAGNIEU	Centre de Secours
MEXIMIEUX-PEROUGES	Centre de Secours
MIRIBEL	Centre de Secours
MONTLUEL	Centre de Secours
NANTUA	Centre de Secours
OYONNAX	Centre de Secours

<b>CORPS DEPARTEMENTAL</b>	
<b>CIS</b>	<b>CLASSEMENT</b>
PONT D'AIN	Centre de Secours
PONT DE VEYLE	Centre de Secours
TREVOUX	Centre de Secours
3 LOGIS	Centre de Première Intervention
ALBARINE	Centre de Première Intervention
AMBERIEUX EN DOMBES	Centre de Première Intervention
ARTEMARE	Centre de Première Intervention
BREGNIER CORDON	Centre de Première Intervention
CHALAMONT	Centre de Première Intervention
CHEZERY FORENS	Centre de Première Intervention
COLIGNY	Centre de Première Intervention
COLLONGES	Centre de Première Intervention
CORVEISSIAT	Centre de Première Intervention
CULOZ	Centre de Première Intervention
DORTAN	Centre de Première Intervention
FEILLENS	Centre de Première Intervention
IZERNORE	Centre de Première Intervention
JUJURIEUX	Centre de Première Intervention
LELEX	Centre de Première Intervention
LHUIS	Centre de Première Intervention
MARBOZ	Centre de Première Intervention
MONTAGNIEU	Centre de Première Intervention
MONTMERLE SUR SAONE	Centre de Première Intervention
MONTREAL LA CLUSE	Centre de Première Intervention
MONTREVEL EN BRESSE	Centre de Première Intervention
NEUVILLE LES DAMES	Centre de Première Intervention
PETIT ABERGEMENT (LE)	Centre de Première Intervention
PLAINE DE L'AIN	Centre de Première Intervention
PONCIN	Centre de Première Intervention
PONT DE VAUX	Centre de Première Intervention
SAINTE ANDRE DE CORCY	Centre de Première Intervention
SAINTE NIZIER LE BOUCHOUX	Centre de Première Intervention
SAINTE PAUL DE VARAX	Centre de Première Intervention
SAINTE TRIVIER DE COURTES	Centre de Première Intervention
SAINTE TRIVIER SUR MOIGNANS	Centre de Première Intervention
SEILLON	Centre de Première Intervention
SEYSSEL	Centre de Première Intervention
SURAN	Centre de Première Intervention
THOIRY	Centre de Première Intervention
THOISSEY	Centre de Première Intervention
TREFFORT CUISIAT	Centre de Première Intervention
VILLARS LES DOMBES	Centre de Première Intervention
VONNAS	Centre de Première Intervention

**Article 2 :** Les centres de première intervention non intégrés (CPINI) de l'Ain sont créés et classés selon les deux tableaux suivants :

<b>CORPS COMMUNAUX</b>	
<b>CPINI</b>	<b>CLASSEMENT</b>
ABERGEMENT CLEMENCIAT (L')	Centre de Première Intervention
AMBRONAY	Centre de Première Intervention
ANGLEFORT	Centre de Première Intervention
ARANDAS	Centre de Première Intervention
ARBIGNY-SERMOYER	Centre de Première Intervention
ARS SUR FORMANS	Centre de Première Intervention
ATTIGNAT	Centre de Première Intervention
BANEINS	Centre de Première Intervention
BEARD-GEOVREISSIAT	Centre de Première Intervention
BEAUPONT-DOMSURE	Centre de Première Intervention
BELLEYDOUX	Centre de Première Intervention
BENONCES	Centre de Première Intervention
BENY	Centre de Première Intervention
BEREZIAT	Centre de Première Intervention
BEYNOST	Centre de Première Intervention
BIZIAT	Centre de Première Intervention
BOURG SAINT CHRISTOPHE	Centre de Première Intervention
BOYEUX ST JEROME	Centre de Première Intervention
BOZ	Centre de Première Intervention
BRENOD	Centre de Première Intervention
BRENS	Centre de Première Intervention
BRION	Centre de Première Intervention
BUELLAS-ST REMY	Centre de Première Intervention
CERDON	Centre de Première Intervention
CERTINES	Centre de Première Intervention
CESSY	Centre de Première Intervention
CEYZERIAT	Centre de Première Intervention
CHALEINS	Centre de Première Intervention
CHALLES LA MONTAGNE	Centre de Première Intervention
CHAMPDOR-CORCELLES	Centre de Première Intervention
CHAMPFROMIER	Centre de Première Intervention
CHANEINS-VALEINS	Centre de Première Intervention
CHARIX-APREMONT	Centre de Première Intervention
CHARNOZ SUR AIN	Centre de Première Intervention
CHATEAU GAILLARD	Centre de Première Intervention
CHAVANNES SUR REYSSOUZE	Centre de Première Intervention
CHAVEYRIAT	Centre de Première Intervention
CHEVROUX	Centre de Première Intervention
CHEVRY	Centre de Première Intervention
CIVRIEUX	Centre de Première Intervention
CIZE-BOLOZON	Centre de Première Intervention
CLEYZIEU	Centre de Première Intervention
CONDAMINE-CHEVILLARD	Centre de Première Intervention



<b>CORPS COMMUNAUX</b>	
<b>CPINI</b>	<b>CLASSEMENT</b>
CONDEISSIAT	Centre de Première Intervention
CORBONOD	Centre de Première Intervention
CORMARANCHE EN BUGEY	Centre de Première Intervention
CORMORANCHE SUR SAONE	Centre de Première Intervention
CORMOZ	Centre de Première Intervention
CRAS SUR REYSSOUZE	Centre de Première Intervention
CROTTET	Centre de Première Intervention
CROZET	Centre de Première Intervention
CRUZILLES LES MEPILLAT	Centre de Première Intervention
DOMPIERRE SUR VEYLE	Centre de Première Intervention
DOUVRES	Centre de Première Intervention
DROM	Centre de Première Intervention
DRUILLAT	Centre de Première Intervention
ECHALLON	Centre de Première Intervention
ECHENEVEX	Centre de Première Intervention
ETREZ	Centre de Première Intervention
FARAMANS	Centre de Première Intervention
FAREINS	Centre de Première Intervention
FOISSIAT	Centre de Première Intervention
GARNERANS	Centre de Première Intervention
GORREVOD	Centre de Première Intervention
GRIEGES	Centre de Première Intervention
GRILLY	Centre de Première Intervention
GROSLEE-ST BENOIT	Centre de Première Intervention
ILLIAT	Centre de Première Intervention
INJOUX GENISSIAT	Centre de Première Intervention
IZENAVE	Centre de Première Intervention
JASSERON	Centre de Première Intervention
JAYAT	Centre de Première Intervention
LAIZ	Centre de Première Intervention
LALLEYRIAT-LE POIZAT	Centre de Première Intervention
LEAZ	Centre de Première Intervention
LENT	Centre de Première Intervention
LESCHEROUX	Centre de Première Intervention
LEYMENT	Centre de Première Intervention
LOMPNAZ	Centre de Première Intervention
MAILLAT	Centre de Première Intervention
MALAFRETAZ	Centre de Première Intervention
MANTENAY MONTLIN	Centre de Première Intervention
MANZIAT	Centre de Première Intervention
MARLIEUX-STGERMAIN SUR RENOM	Centre de Première Intervention
MARTIGNAT	Centre de Première Intervention
MASSIGNIEU DE RIVES	Centre de Première Intervention
MATAFELON-GRANGES	Centre de Première Intervention
MEILLONNAS	Centre de Première Intervention

<b>CORPS COMMUNAUX</b>	
<b>CPINI</b>	<b>CLASSEMENT</b>
MEZERIAT	Centre de Première Intervention
MONTAGNAT	Centre de Première Intervention
MONTCET	Centre de Première Intervention
MONTRACOL	Centre de Première Intervention
NEUVILLE SUR AIN	Centre de Première Intervention
NEYROLLES (LES)	Centre de Première Intervention
NEYRON	Centre de Première Intervention
NIVIGNE ET SURAN	Centre de Première Intervention
ORDONNAZ	Centre de Première Intervention
ORNEX	Centre de Première Intervention
OUTRIAZ-LANTENAY	Centre de Première Intervention
OZAN	Centre de Première Intervention
PARVES	Centre de Première Intervention
PERREX	Centre de Première Intervention
PEYRIEU	Centre de Première Intervention
PIRAJOUX	Centre de Première Intervention
PORT	Centre de Première Intervention
RELEVANT	Centre de Première Intervention
REPLONGES	Centre de Première Intervention
REVONNAS	Centre de Première Intervention
REYSSOUZE	Centre de Première Intervention
RIGNIEUX LE FRANC	Centre de Première Intervention
SAULT BRENAZ	Centre de Première Intervention
SAUVERNY	Centre de Première Intervention
SAVIGNEUX	Centre de Première Intervention
SERGY	Centre de Première Intervention
SIMANDRE SUR SURAN	Centre de Première Intervention
SOUCLIN	Centre de Première Intervention
ST ANDRE D'HUIRIAT	Centre de Première Intervention
ST ANDRE LE BOUCHOUX	Centre de Première Intervention
ST ANDRE SUR VIEUX JONC	Centre de Première Intervention
ST BENIGNE	Centre de Première Intervention
ST CYR SUR MENTHON	Centre de Première Intervention
ST DENIS EN BUGÉY	Centre de Première Intervention
ST DIDIER D'AUSSIAT	Centre de Première Intervention
ST ETIENNE DU BOIS	Centre de Première Intervention
ST ETIENNE SUR CHALARONNE	Centre de Première Intervention
ST ETIENNE SUR REYSSOUZE	Centre de Première Intervention
ST GENIS POUILLY	Centre de Première Intervention
ST GERMAIN DE JOUX	Centre de Première Intervention
ST GERMAIN LES PAROISSES-COLOMIEU	Centre de Première Intervention
ST JEAN DE GONVILLE	Centre de Première Intervention
ST JEAN LE VIEUX	Centre de Première Intervention
ST JEAN SUR REYSSOUZE	Centre de Première Intervention
ST JEAN SUR VEYLE	Centre de Première Intervention

<b>CORPS COMMUNAUX</b>	
<b>CPINI</b>	<b>CLASSEMENT</b>
ST JULIEN SUR VEYLE	Centre de Première Intervention
ST MARTIN DU FRESNE	Centre de Première Intervention
ST MARTIN DU MONT	Centre de Première Intervention
ST MARTIN LE CHATEL	Centre de Première Intervention
ST MAURICE DE BEYNOST	Centre de Première Intervention
ST MAURICE DE REMENS	Centre de Première Intervention
ST NIZIER LE DESERT	Centre de Première Intervention
ST SORLIN EN BUGHEY	Centre de Première Intervention
SULIGNAT	Centre de Première Intervention
THEZILLIEU	Centre de Première Intervention
TOSSIAT	Centre de Première Intervention
VANDEINS	Centre de Première Intervention
VAUX EN BUGHEY	Centre de Première Intervention
VERJON	Centre de Première Intervention
VERSONNEX	Centre de Première Intervention
VIEU D'IZENAVE	Centre de Première Intervention
VILLEBOIS	Centre de Première Intervention
VILLENEUVE	Centre de Première Intervention
VILLIEU LOYES MOLLON	Centre de Première Intervention
VIRIAT	Centre de Première Intervention
VIRIGNIN	Centre de Première Intervention

<b>CORPS INTERCOMMUNAUX</b>	
<b>CPINI</b>	<b>CLASSEMENT</b>
BAGE-DOMMARTIN-ST SULPICE (CORPS INTERCOMMUNAL DES 3 BAGE DOMMARTIN SAINT SULPICE)	Centre de Première Intervention
BALAN (CORPS INTERCOMMUNAL DE LA COTIERE)	Centre de Première Intervention
BRESSOLLES (CORPS INTERCOMMUNAL DE LA COTIERE)	Centre de Première Intervention
NIEVROZ (CORPS INTERCOMMUNAL DE LA COTIERE)	Centre de Première Intervention
PIZAY (CORPS INTERCOMMUNAL DE LA COTIERE)	Centre de Première Intervention
CHANAY-SURJOUX-L'HOPITAL (CORPS INTERCOMMUNAL DE CHANAY SURJOUX L'HOPITAL)	Centre de Première Intervention
CHAZEY SUR AIN-STE JULIE (CORPS INTERCOMMUNAL DE CHAZEY SUR AIN SAINTE JULIE)	Centre de Première Intervention

**Article 3 :** Les présentes dispositions entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2021.

**Article 4 :** L'arrêté préfectoral n° R 2021/022 du 5 mars 2021 portant classement des centres d'incendie et de secours de l'Ain est abrogé à la même date.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03. Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet "Télérecours citoyens", en suivant les instructions disponibles sur le site : "<https://citoyens.telerecours.fr>".

**Article 6** : Madame la directrice de cabinet du préfet, monsieur le président du conseil d'administration du SDIS et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du SDIS de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 26 avril 2021

La Préfète,

Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE

01\_SDIS\_Service départemental d incendie et  
de secours de l Ain

01-2021-07-14-00001

ARRETE R2021055 portant promotion du 14  
juillet 2021 de la médaille d'honneur des  
sapeurs-pompiers du Corps départemental

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
portant promotion du 14 juillet 2021  
de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers du Corps départemental**

**La Préfète de l'Ain  
Chevalier de la légion d'Honneur**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1424-1 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 modifié, relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

**VU** l'arrêté du 17 février 2020 portant délégation de signature au Colonel hors classe Hugues DEREGNAUCOURT, Directeur départemental des Services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur départemental des Services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Les médailles d'honneur des sapeurs-pompiers sont décernées aux titulaires dont les noms figurent sur la liste jointe au présent arrêté.

**Article 2** : Le Directeur départemental des Services d'incendie et de secours de l'Ain est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Bourg-en-Bresse, le 14 juillet 2021

La Préfète,  
Pour la Préfète et par délégation,  
Le Directeur départemental  
des Services d'incendie et de secours,

Contrôleur général Hugues DEREGNAUCOURT

01\_SDIS\_Service départemental d incendie et  
de secours de l Ain

01-2021-07-14-00002

ARRETE R2021056 portant Promotion du 14  
juillet 2021 de la médaille d'honneur des  
sapeurs-pompiers des corps communaux

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
portant promotion du 14 juillet 2021  
de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers des corps communaux**

**La Préfète de l'Ain  
Chevalier de la légion d'Honneur**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1424-1 et suivants ;

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 modifié, relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

**VU** l'arrêté du 17 février 2020 portant délégation de signature au Colonel hors classe Hugues DEREGNAUCOURT, Directeur départemental des Services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur départemental des Services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Les médailles d'honneur des sapeurs-pompiers sont décernées aux titulaires dont les noms figurent sur la liste jointe au présent arrêté.

**Article 2** : Le Directeur départemental des Services d'incendie et de secours de l'Ain est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Bourg-en-Bresse, le 14 juillet 2021

La Préfète,  
Pour la Préfète et par délégation,  
Le Directeur départemental  
des Services d'incendie et de secours,

Contrôleur général Hugues DEREGNAUCOURT



01\_SDIS\_Service départemental d incendie et  
de secours de l Ain

01-2021-06-25-00003

R2021049 ARRETE PREF LAO CYNO

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
Portant liste d'aptitude de l'équipe spécialisée  
« cynotechnique »  
ANNÉE 2021**

**La Préfète de l'Ain  
Chevalier de la légion d'Honneur**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** l'arrêté du 18 Janvier 2000 fixant le guide national de référence relatif à la cynotechnie ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2540/2019 du 12 novembre 2019 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de l'Ain ;

**VU** l'arrêté conjoint en vigueur portant organisation du Corps départemental des services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2020/041 du 15 juillet 2020 portant approbation du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° R 2021/021 du 5 mars 2021 portant mise à jour des annexes n° 2 et 3 du règlement opérationnel des Services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° R 2021/033 du 26 avril 2021 portant mise à jour des annexes n° 1 et 2 du règlement opérationnel des Services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** la délibération n° 171/2019 du 13 décembre 2019 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours portant approbation du guide départemental de gestion des équipes spécialisées ;

**CONSIDÉRANT** que les agents inscrits sur la liste en annexe ont satisfait au contrôle médical ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef du Corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Les sapeurs-pompiers aptes à tenir les emplois ou activités au sein de l'équipe spécialisée « cynotechnique », sont inscrits sur la liste d'aptitude jointe au présent arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et remplace l'arrêté n° R 2021/002 du 5 janvier 2021.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03. Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet "Télérecours citoyens", en suivant les instructions disponibles sur le site : "<https://citoyens.telerecours.fr>".

**Article 4** : Madame la directrice de cabinet du préfet, monsieur le président du conseil d'administration du SDIS et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Bourg-en-Bresse, le 25 juin 2021

La Préfète,

Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE

## Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe cynotechnique

Arrêté n° R 2021/049

NOM	Prénom	NOM DU CHIEN PUCE OU TATOUAGE	CIS	GPT	QUALIFICATION
BLANC	Frédéric	LAIKO 250269606553921	MONTAGNIEU	GBG	Conducteur cynotechnique K1
BUSI	Yannick	JIPS 25028731044107	MONTREAL LA CLUSE	GMJ	Chef d'unité K2
CAVERON	Laurent	HAIKO 250269810164602	BOURG EN BRESSE CORVEISSIAT	GBR	Chef d'unité K2
DOBKESS	Christophe	LINOUK 250268731527546	BOURG EN BRESSE	GBR	Conducteur cynotechnique K1
GROBAS	Arnaud	Chien en formation	MEXIMIEUX-PEROUGES	GDB	Chef d'unité K2
HUOT MARCHAND	Michael	JANGO 250268711098147	CHALAMONT	GDB	Chef d'unité K2
PERRELLE	Olivier	NASKO 250268501282329	EST GESSIEN	GMJ	Conducteur cynotechnique K1
SOUCHERE	Thierry		OYONNAX	GMJ	Conseiller Technique K3
VANDERWEIDEN	Caroline	JESSIE DES ANGES DE SHEITAN 250268500679437	BOURG EN BRESSE	GBR	Conseiller Technique Départemental K3

01\_SDIS\_Service départemental d incendie et  
de secours de l Ain

01-2021-06-25-00004

R2021050 ARRETE PREF LAO SAL

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
Portant liste d'aptitude de l'équipe spécialisée  
« subaquatique »  
ANNÉE 2021**

**La Préfète de l'Ain  
Chevalier de la légion d'Honneur**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** l'arrêté ministériel du 31 juillet 2014 fixant le référentiel emplois, activités et compétences en « intervention et secours en milieu aquatique et hyperbare » ;

**VU** l'arrêté ministériel du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence au sauvetage aquatique ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2540/2019 du 12 novembre 2019 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de l'Ain ;

**VU** l'arrêté conjoint en vigueur portant organisation du Corps départemental des services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2020/041 du 15 juillet 2020 portant approbation du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° R 2021/021 du 5 mars 2021 portant mise à jour des annexes n° 2 et 3 du règlement opérationnel des Services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° R 2021/033 du 26 avril 2021 portant mise à jour des annexes n° 1 et 2 du règlement opérationnel des Services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** la délibération n° 171/2019 du 13 décembre 2019 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours portant approbation du guide départemental de gestion des équipes spécialisées ;

**CONSIDÉRANT** que les agents inscrits sur la liste en annexe ont satisfait au contrôle médical ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef du Corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Les sapeurs-pompiers aptes à tenir les emplois ou activités au sein de l'équipe spécialisée « subaquatique », sont inscrits sur la liste d'aptitude jointe au présent arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et remplace l'arrêté n° R 2021/005 du 5 janvier 2021.

**Article 3** : Les personnels ayant obtenu une qualification initiale (SAL1) ou complémentaire (SAL2 ou SAL3) dans l'année sont inscrits automatiquement sur la présente liste d'aptitude.

**Article 4** : A la demande du conseiller technique départemental et sous le contrôle d'un conseiller technique, un plongeur non inscrit sur la présente liste pourra être autorisé à participer aux séances d'entraînement ainsi qu'aux stages de recyclage, sous réserve de l'aptitude médicale annuelle. Dans ce cas, son engagement ne peut excéder la profondeur atteinte lors de sa dernière habilitation.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03. Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet "Télérecours citoyens", en suivant les instructions disponibles sur le site : "<https://citoyens.telerecours.fr>".

**Article 5** : Madame la directrice de cabinet du préfet, monsieur le président du conseil d'administration du SDIS et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Bourg-en-Bresse, le 25 juin 2021

La Préfète,

Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE

## Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe spécialisée subaquatique

Arrêté n° R 2021/050

NOM	Prénom	CIS	Formation	Aptitude
BORNEAT	Francis	PONT D'AIN	Conseiller technique 50 m	APTE 50 m
ANDRIEUX	Nicolas	EM – CTA	Conseiller technique	APTE 50 m
JOUANNIN	Eric	BOURG-EN-BRESSE	Chef d'unité 50 m	APTE 50 m
JARNET	Vincent	BOURG-EN-BRESSE	Chef d'unité 50 m	APTE 50 m
GARNIER	Pierre Joseph	BOURG-EN-BRESSE	Chef d'unité 50 m	APTE 50 m
NAVILLOZ	Didier	MEXIMIEUX	Chef d'unité 50 m	APTE 30 m
COUDRIN	Loïc	EM – GPOS	Chef d'unité 50 m	APTE 50 m
BOUILLOUX	Ghislain	BOURG-EN-BRESSE	Chef d'unité 50 m	APTE 50 m
BRETON	Lionel	AMBÉRIEU-EN-B	S.A.L. 50 m	APTE 50 m
COMTET	Nicolas	BOURG-EN-BRESSE	S.A.L. 50 m	APTE 50 m
JAYR	Patrick	BOURG-EN-BRESSE	S.A.L. 50 m	APTE 50 m
VAUCHER	Jérôme	EM – CTA	S.A.L. 50 m	APTE 50 m
ZANCHI	Patrice	EST GESSIEN	S.A.L. 50 m	APTE 50 m
MARTIN	David	JASSANS RIOTTIER	S.A.L. 50 m	APTE 50 m
POQUET	Romuald	LAGNIEU	S.A.L. 50 m	APTE 50 m
MAZOYER	Lilian	MONTLUEL	S.A.L. 50 m	APTE 50 m
THEVENARD	Sébastien	EM – CTA	S.A.L. 50 m	APTE 50 m
TILLET	Xavier	JASSANS RIOTTIER	S.A.L. 50 m	APTE 30 m
CHASSAGNE	Philippe	MIRIBEL	S.A.L. 50 m	APTE 30 m
TRICHET	Samuel	EM – CTA	S.A.L. 30 m	APTE 30 m
CHOSSAT	Maxime	BOURG-EN-BRESSE	S.A.L. 30 m	APTE 30 m
DONGUY	Hadrien	BOURG-EN-BRESSE	S.A.L. 30 m	APTE 30 m
JAMMES	Jérémy	AMBÉRIEU-EN-BUGEY	S.A.L. 30 m	APTE 30 m
DUZ	Loïc	PONT D'AIN	S.A.L. 30 m	APTE 30 m



01\_SDIS\_Service départemental d incendie et  
de secours de l Ain

01-2021-06-25-00005

R2021051 ARRETE PREF LAO NRBC



**PRÉFET  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Services d'Incendie et de Secours**

**N° R 2021/051  
SAG/GPOS**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**  
**Portant liste d'aptitude de l'équipe spécialisée**  
**« risques et menaces nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques »**  
**ANNÉE 2021**

**La Préfète de l'Ain**  
**Chevalier de la légion d'Honneur**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2540/2019 du 12 novembre 2019 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de l'Ain ;

**VU** l'arrêté conjoint en vigueur portant organisation du Corps départemental des services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2020/041 du 15 juillet 2020 portant approbation du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° R 2021/021 du 5 mars 2021 portant mise à jour des annexes n° 2 et 3 du règlement opérationnel des Services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° R 2021/033 du 26 avril 2021 portant mise à jour des annexes n° 1 et 2 du règlement opérationnel des Services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** la délibération n° 171/2019 du 13 décembre 2019 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours portant approbation du guide départemental de gestion des équipes spécialisées ;

**CONSIDÉRANT** que les agents inscrits sur la liste en annexe ont satisfait au contrôle médical ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef du Corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Les sapeurs-pompiers aptes à tenir les emplois ou activités au sein de l'équipe spécialisée « risques et menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques », sont inscrits sur la liste d'aptitude jointe au présent arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et remplace l'arrêté n° R 2021/001 du 5 janvier 2021.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03. Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet "Télérecours citoyens", en suivant les instructions disponibles sur le site : "<https://citoyens.telerecours.fr>".

**Article 4** : Madame la directrice de cabinet du préfet, monsieur le président du conseil d'administration du SDIS et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Bourg-en-Bresse, le 25 juin 2021

La Préfète,

Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE

Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe spécialisée en risques et menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques

Arrêté n° R 2021/051

NOM	Prénom	CIS	SECTEUR CDG	SECTEUR CDC	EMPLOI RISQUES NUCLÉAIRE ET RADIOLOGIQUE (RAD)	EMPLOI RISQUES CHIMIQUE ET BIOLOGIQUE (RCH)	ACTIVITE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	ACTIVITE SAUVETAGE RBC (ATTENTAT)	OBSERVATIONS
ABAD	Éric	OYONNAX	HB	MJ		CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
ADAM	Loïc	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
AIBAR	Gael	ETAT MAJOR	BBS	BG	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
AIBAR	Cédric	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF EQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
AIMO BOOT	Eddy	SAINT ANDRE DE CORCY	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
AMADEI	Jonathan	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
ANTHOJARD	Florian	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
ANTOINE	Cédric	GROUPEMENT DOMBES	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
AOUKILI	Noureddine	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
ARAGUAS	Julien	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION			
AUDISIO	David	ETAT MAJOR	BRN	BR	CHEF CMIR	CHEF CMIC	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
BAGUET	David	GEX	PDG	MJ	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
BALDERER	Andreas	MIRIBEL	COT	DB		CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE		DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BALLAND	Anthony	ETAT MAJOR	BRN	CODIS	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
BALLIVY	Geoffrey	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF EQUIPE RECONNAISSANCE			
BAQUERO	Marc	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BARBARESI	Nicolas	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
BARON	Loïc	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
BARTOLINI	Georges	MIRIBEL	COT	MJ				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BAS	Kevin	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF EQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
BAS	Frederic	PONT DE VEYLE	VSN	BR				OFFICIER SSSM RBC	
BAULMONT	Sebastien	VILLARS LES DOMBES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BEAUD	Laurent	ETAT MAJOR	BBN	BG				OFFICIER SSSM RBC	
BELFY	Christophe	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
BELFY	Jordan	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
BELISSANT	Ludovic	VILLARS LES DOMBES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BELLATON	Jean francois	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
BENECH	Corentin	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
BERCHOUX	David	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BERNARD	Magali	ARTEMARE	BBS	BG				OFFICIER SSSM RBC	
BERNIN	Romain	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BERTHEAU	David	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF EQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF EQUIPE RECONNAISSANCE			
BERTIN	Frédéric	GROUPEMENT BUGEY		BG	CHEF CMIR	CHEF CMIC	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
BERTRAND	Julien	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
BIOUT	Remi	CHALAMONT	COT	DB				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
BLENET	Guillaume	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF EQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF EQUIPE RECONNAISSANCE			
BOBICHON	Bruno	CHALAMONT	COT	BG				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BOLZINGER	Fabrice	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
BONFILS	Yannick	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION			
BONTEMPS	Marc	MONTLUEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BOUALLEGUE	Mounir	ETAT MAJOR	BRN	SSSM				OFFICIER SSSM RBC	
BOUALLEGUE	Nathalie	ETAT MAJOR	COT	DB				OFFICIER SSSM RBC	
BOUGARD	Richard	BOURG EN BRESSE	BRN	BR	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
BOUGHANMI	Nizar	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		DOUBLE AFFECTATION AU CIS AMBB
BOURAHLA	Mehdi	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
BOURDIN GRIMAND	Angelique	LAGNIEU	BPL	BG				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BOUTEILLE	Fabien	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG		CHEF ÉQUIPE INTERVENTION			
BOUITILLON	Hubert	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
BOUVIER	Sébastien	BOURG EN BRESSE	BRN	BR		CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
BREVET	Olivier	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	DOUBLE AFFECTATION AU CIS MERO
BREVET	Christophe	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BROYER	Julie	CHATILLON	DVSS	DB				OFFICIER SSSM RBC	

Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe spécialisée en risques et menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques

Arrêté n° R 2021/051

NOM	Prénom	CIS	SECTEUR CDG	SECTEUR CDC	EMPLOI RISQUES NUCLÉAIRE ET RADIOLOGIQUE (RAD)	EMPLOI RISQUES CHIMIQUE ET BIOLOGIQUE (RCH)	ACTIVITE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	ACTIVITE SAUVETAGE RBC (ATTENTAT)	OBSERVATIONS
BRUN	Philippe	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BULLIFFON	Michaël	MONTLUEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION	DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BURGAT	Nicolas	MIRIBEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
BURGAT	Nicolas	MIRIBEL	COT	DB				OFFICIER SSSM RBC	
BUSSY	Guillaume	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE		EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
CABUT	Philippe	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
CADOUX	Herve	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
CALVET	Régis	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG		CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
CANNAUX	Pascal	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
CARRASCO	Corentin	VILLARS LES DOMBES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
CASTELLA	Joris	MONTLUEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE		DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
CELIO	Priscillia	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
CHAMBARD	Jérôme	BOURG EN BRESSE	BRN	BR	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
CHAMBOST	Romain	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
CHAPEL	Didier	VILLARS LES DOMBES	COT	DB				OFFICIER SSSM RBC	
CHAPOLARD	Christian	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
CHARASSE	Karine	ETAT MAJOR		BR				OFFICIER SSSM RBC	
CHARBONNIER	Gregory	MONTLUEL	COT	DB				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
CHARLIN	Clemence	LHUIS	BBS	BG				OFFICIER SSSM RBC	
CHARVET	Jean louis	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
CHASSAGNE	Philippe	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
CHASSY	Benoit	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
CHATELLIER	Brigitte	MONTLUEL	COT	DB				OFFICIER SSSM RBC	
CHAUSSON	Philippe	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
CHEVALIER	Jean-marc	GROUPEMENT BRESSE	BRN	BR		CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
CHEVASSUS	Amelie	TREFFORT CUISIAT		BR				OFFICIER SSSM RBC	
CHODACKI	Nathalie	MIRIBEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
CHOSSAT	Maxime	BOURG EN BRESSE	BRN	BR	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE			
CLAIR	Manon	MONTLUEL	COT	DB		CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
CLERC	Julie	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
COLLADO-VIVAZ	Éric	ETAT MAJOR		CODIS		CONSEILLER EN RISQUES BIOLOGIQUES ET TOXICOLOGIQUES		EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
COLLET	Frederic	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
COLLET	Mickael	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
COLLONGEAT	Roxane	SAINT ANDRE DE CORCY	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
COLMARD	Simon	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
CORDIER	Sandrine	TREVOUX	DVSS	DB				OFFICIER SSSM RBC	
COURTOIS	Kevin	MIRIBEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
CRIADO	Bruno	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
CROIZIER	Alexis	LAGNIEU	BPL	BG				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
CUISINIER	Romain	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
CURTET	Julien	ETAT MAJOR		BR	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE			
DA SILVA	Vincent	VILLARS LES DOMBES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
DAUMAIN	Xavier	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
DAVID	Vincent	ETAT MAJOR	BRN	BR	CHEF EQUIPE INTERVENTION	CHEF CMIC			
DEBOURG	Adrien	TREFFORT CUISIAT	BRS	BR				OFFICIER SSSM RBC	
DELBAC	Guillaume	SAINT ANDRE DE CORCY	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
DELLIAGE	Karine	JASSANS RIOTTIER	DVSS	DB				OFFICIER SSSM RBC	
DENIS	Christophe	OYONNAX	HB	MJ	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF CMIC			
DENLIKER	Michel	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
DERRIAS	Chantal	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	

Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe spécialisée en risques et menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques

Arrêté n° R 2021/051

NOM	Prénom	CIS	SECTEUR CDG	SECTEUR CDC	EMPLOI RISQUES NUCLÉAIRE ET RADIOLOGIQUE (RAD)	EMPLOI RISQUES CHIMIQUE ET BIOLOGIQUE (RCH)	ACTIVITE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	ACTIVITE SAUVETAGE RBC (ATTENTAT)	OBSERVATIONS
DERRIAS DEAUCOURT	Justine	LAGNIEU	BPL	BG				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
DESCELLIERE	Olivier	BOURG EN BRESSE	BRN	BR	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
DESCOLLONGES	Lucie	TREVOUX	DVSS	DB				OFFICIER SSSM RBC	
DESGRAND	Jonathan	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
DESPLANCHES	Lionnel	SAINT ANDRE DE CORCY	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
DJOUHRI	Yacine	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
DROUILLON	Vanessa	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION			
DUBOST	Christophe	SAINT ANDRE DE CORCY	COT	DB				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
DUCOS	Thibaud	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE				
DUFOUR	Catherine	PONCIN	BPL	BG				OFFICIER SSSM RBC	
DULLEU	Robert	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
DUNIAUD	Angelina	PONT D AIN	BPL	BG					
DUPLETTY	Jean-luc	ETAT MAJOR		CODIS		CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
DUPUIS	Olivier	MONTLUEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE		DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
DUZ	Loïc	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
EYRAUD	Sarah	ETAT MAJOR	BRN	SSSM				OFFICIER SSSM RBC	
FETTET	Mathieu	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
FINET	Gregory	LAGNIEU	BPL	BG				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
FLAMIN	Nicolas	MIRIBEL	BRN	BR	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION			
FLORANT	Johannes	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE			
FOISSOTTE	Martial	ETAT MAJOR		CODIS	CHEF CMIR	CHEF CMIC	LUTTE CONTRE LES POLLUTION	EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
FORESTIER	Charlotte	GROUPEMENT BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF CMIC			
FRASCOTTI	Anne	CHALAMONT	COT	DB				OFFICIER SSSM RBC	
FREVILLE	Vincent	HAUTEVILLE LOMPNES	BBN	BG				OFFICIER SSSM RBC	
FRUMENTO	Rémi	ETAT MAJOR		BR	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF CMIC	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
GAGNE	Genevieve	TREVOUX	DVSS	DB				OFFICIER SSSM RBC	
GAILLARD	Dave	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION			
GALLET	Cedric	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
GANDY	Rachel	LAGNIEU	BPL	BG				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
GARD	Yannick	CHALAMONT	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
GARDONI	Vincent	PONT D AIN	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
GARNIER	Camille	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
GASTINEAU	Emmanuel	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
GAUQUELIN	Leila	SAINT ANDRE DE CORCY	COT	DB				OFFICIER SSSM RBC	
GAUTHIER	Julien	ETAT MAJOR	BRN	CODIS	CHEF CMIR	CHEF CMIC	LUTTE CONTRE LES POLLUTION	EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
GAUTHIER	Stephane	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE				
GENIQUET	Hubert	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
GENTILHOMME	Olivier	JASSANS RIOTTIER	DVSS	DB				OFFICIER SSSM RBC	
GERARD	Adeline	MIRIBEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
GERKOWSKI	Arnaud	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
GHIOTTI	Anthony	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
GIRAUD	Bernard	BELLEY	BBS	BG				OFFICIER SSSM RBC	
GLORO	Christian	VILLARS LES DOMBES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
GOBATTO	Stephane	CULOZ	BBS	BG				OFFICIER SSSM RBC	
GONCALVES	Remi	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION		LUTTE CONTRE LES POLLUTION	DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
GONZALEZ	Cedric	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
GRAS	Jean francois	MIRIBEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
GROBAS	Yann	HAUTEVILLE LOMPNES	BBN	BG				OFFICIER SSSM RBC	
GUILLAUMARD	Xavier	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
GUYON	Denis	SAINT NIZIER le BOUCHOUX						OFFICIER SSSM RBC	
HENNAUX	Valere	SAINT ANDRE DE CORCY	COT	DB				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
HERBIN	Pascal	MONTMERLE/SAONE	DVSS	DB				OFFICIER SSSM RBC	
HERMET GIROUD	Emmanuelle	MONTLUEL	COT	DB	CHEF EQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF EQUIPE RECONNAISSANCE			
HIERMA	Kevin	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			

Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe spécialisée en risques et menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques

Arrêté n° R 2021/051

NOM	Prénom	CIS	SECTEUR CDG	SECTEUR CDC	EMPLOI RISQUES NUCLÉAIRE ET RADIOLOGIQUE (RAD)	EMPLOI RISQUES CHIMIQUE ET BIOLOGIQUE (RCH)	ACTIVITE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	ACTIVITE SAUVETAGE RBC (ATTENTAT)	OBSERVATIONS
HODIEUX	Jeremy	VILLARS LES DOMBES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
HUOT MARCHAND	Maxime	CHALAMONT	COT	DB				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
HUOT MARCHAND	Michael	CHALAMONT	COT	DB				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
IANIRO	Jerome	ETAT MAJOR		CODIS			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
JACOB	Sandrine	CULOZ	BBS	BG				OFFICIER SSSM RBC	
JACQUEMETON	Sylvain	ETAT MAJOR		CODIS	CHEF CMIR	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION			
JAMMES	Jérémy	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE			
JAUNET	Guillaume	LAGNIEU	BPL	DB				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
JEAN	Gregory	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF EQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF EQUIPE RECONNAISSANCE			
JOLIVET	Christophe	MIRIBEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
JOLY	Sebastien	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
JOUANNIN	Éric	BOURG EN BRESSE	BRN	BR	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
KARDOS	Stephane	VILLARS LES DOMBES	COT	DB				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
LABORIER	Carine	PONT DE VAUX	VSN	BR				OFFICIER SSSM RBC	
LAGRAULET	Baptiste	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF EQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF EQUIPE INTERVENTION			
LAUPRETRE	Patrick	ETAT MAJOR	BRN	CODIS	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF CMIC	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
LAVY	Jason	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
LECLERCQ	Jonathan	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
LECOMPTE	Loik	TREVOUX	BRN	BR	CHEF CMIR	CHEF EQUIPE RECONNAISSANCE		EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
LEGRAND	Cedric	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
LELONG	Boris	BOURG EN BRESSE	BRN	BR	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
LEPLOMB	Gérald	ETAT MAJOR		BR	CONSEILLER TECHNIQUE	CHEF CMIC	LUTTE CONTRE LES POLLUTION	EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
LIMA	Christophe	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE			
MACIA	Mickael	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MACREZ	Alexia	LAGNIEU	BPL	BG				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
MALLET	Ludovic	SAINT ANDRE DE CORCY	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
MANGEMATIN	Stephane	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MANGUELIN	Alain	VILLARS LES DOMBES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
MARCEL	Florian	LAGNIEU	BPL	BG				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
MARECHAL	Corinne	ARTEMARE	BBS	BG				OFFICIER SSSM RBC	
MARGUIRON	Franck	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
MARION	Rudy	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MARIS	Simon	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MARQUES	Anthony	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MARQUES	Ludovic	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MARQUIS	Patrick	ETAT MAJOR		CODIS	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		DOUBLE AFFECTATION AU CIS LAGN
MARTIN	Michel	BOURG EN BRESSE	BRN	BR	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MARTIN	Pierre	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MARTORANA	Alicia	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE	ÉQUIPIER RECONNAISSANCE			
MATHIEU	Damien	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MAURAND	Stephane	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MENDIELA	Stéphane	GROUPEMENT DOMBES	COT	GDB	CHEF CMIR	CHEF CMIC	LUTTE CONTRE LES POLLUTION	EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
MERCIER	Frederic	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MERLE	Didier	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MERLE	Anais	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MESSOUSSE	Taieb	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MICHEL	Sebastien	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
MICHEL	Valerie	PONT DE VEYLE	VSN	BR				OFFICIER SSSM RBC	
MICHELARD	Monique	ETAT MAJOR	BRN	SSSM				OFFICIER SSSM RBC	
MOINE	Cédric	MIRIBEL	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
MONARD	Thomas	ETAT MAJOR	BRN	BR	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
MONTEIRO	Loic	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG		CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		DOUBLE AFFECTATION AU CIS CULZ
MONTESSUIT	Raphael	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		

Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe spécialisée en risques et menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques

Arrêté n° R 2021/051

NOM	Prénom	CIS	SECTEUR CDG	SECTEUR CDC	EMPLOI RISQUES NUCLÉAIRE ET RADIOLOGIQUE (RAD)	EMPLOI RISQUES CHIMIQUE ET BIOLOGIQUE (RCH)	ACTIVITE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	ACTIVITE SAUVETAGE RBC (ATTENTAT)	OBSERVATIONS
MONZILIARD	Alexandre	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
MOREL	Christophe	LAGNIEU	BPL	BG				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
MOSNIER	Agnes	BOURG EN BRESSE	BRN	BR				OFFICIER SSSM RBC	
MOUGIN	Judicael	EST GESSIEN	PDG	MJ	CHEF CMIR	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
MOUNIER	Serge	OYONNAX	HB	MJ		CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
MOUNIER	Sylvain	ETAT MAJOR	DVSS	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION			
MOYRET	Ludovic	OYONNAX	HB	MJ		CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
MURE	Rene	VILLARS LES DOMBES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
MURE	Sebastien	VILLARS LES DOMBES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
M TAMAR	Ahmed	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
OUDOT	Jordan	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
OULAHIR	Malika	BELLEGARDE SUR VALSERINE	VAL	MJ				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	DOUBLE AFFECTATION AU CIS VILL
PAHON	Pierrick	ETAT MAJOR	BPL	BG	CHEF CMIR	CHEF CMIC	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	CTD Risque et Menace RBC FF
PARNET	Sylvain	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
PELLETIER	Quentin	SAINT ANDRE DE CORCY	COT	DB				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
PELLOUX PRAYER	Fabien	LAGNIEU	BBN	BG				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
PELLOUX PRAYER	Pascal	VILLARS LES DOMBES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
PERRARD	David	MONTLUEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE		EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
PERRIER	Regis	VILLARS LES DOMBES	DVSS	DB					
PEVET	Sylvain	BOURG EN BRESSE	BRN	BR	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
PILON	Didier	CHATILLON	DVSS	DB		CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
PINET	Catherine	NANTUA	HB	MJ				OFFICIER SSSM RBC	
PIRE	Christophe	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
PIVOTTO	Alexandre	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
PLANCON	Jerome	PONT D AIN	BL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
PLANTIER	Sebastien	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
POTTIER	Fabrice	BOURG EN BRESSE	BRN	BR	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
POYATOS	Francois	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
PREVOT	Benjamin	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
PRIORE	Mireille	ETAT MAJOR	BRN	SSSM				OFFICIER SSSM RBC	
PUCELLE	Jean william	VILLARS LES DOMBES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
PUIG	Anthony	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
QUIBEL	David	THOISSEY	VSN	BR			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
RACCURT	Jean-louis	LAGNIEU	BPL	BG				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
RAFFAITIN	Florian	ETAT MAJOR	BPL	BG	CHEF CMIR	CHEF CMIC	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
RAYNAL	Laurence	HAUTEVILLE LOMPNES	BBN	BG				OFFICIER SSSM RBC	
REBILLARD	Laurent	MONTREVEL		BR				OFFICIER SSSM RBC	
REMUSAT	Kelly	MONTMERLE/SAONE	DVSS	DB				OFFICIER SSSM RBC	
RENDU	Loic	SAINT ANDRE DE CORCY	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
RHODET	David	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
RIBEIRO	Carlos	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
RICHARD	Thierry	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
RIVAUX	Julien	ETAT MAJOR		CODIS				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
ROCCISANO	Lionel	ETAT MAJOR	BPL	BG				OFFICIER SSSM RBC	
RODET	Damien	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
ROUX	Laurent	MIRIBEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
RUDE	Alexandre	VILLARS LES DOMBES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
SAEZ	Fabrice	MEXIMIEUX PEROUGES	DVSS	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
SARICA	Aurelien	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		
SCAVARDA	Bernard	AMBERIEU EN BUGEY	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS		



**Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe spécialisée en risques et menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques**

Arrêté n° R 2021/051

NOM	Prénom	CIS	SECTEUR CDG	SECTEUR CDC	EMPLOI RISQUES NUCLÉAIRE ET RADIOLOGIQUE (RAD)	EMPLOI RISQUES CHIMIQUE ET BIOLOGIQUE (RCH)	ACTIVITE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	ACTIVITE SAUVETAGE RBC (ATTENTAT)	OBSERVATIONS
SCHMITTER	Benjamin	MIRIBEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
SIMONNEAU	Raphael	GEX	PDG	MJ	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
SOARES	Louis philippe	MIRIBEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
TARASCHINI	Jérôme	ETAT MAJOR		BR	CHEF CMIR	CHEF CMIC	LUTTE CONTRE LES POLLUTION	EXTRACTION ET DECONTAMINATION URGENTE (GA N°1 et 2)	
TAVERNIER	Jean	BELLEY	BBN	BG	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
THEVENARD	Sebastien	ETAT MAJOR		CODIS				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
THIBERT	Bernard	VILLARS LES DOMBES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
THOMAS RIOT	Nathalie	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
THUOT	Christophe	ETAT MAJOR	BPL	BG	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
TRAVESSA	Davy	TREVOUX	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
TRICHET	Samuel	MONTLUEL	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
TRIPODI	Frederic	MEXIMIEUX PEROUGES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
TUDURI	Bernard	VILLARS LES DOMBES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
TUDURI	Jeremy	VILLARS LES DOMBES	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
URARD	Sandrine	PONT D AIN	BPL	BG			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
VAINA	Norbert	ETAT MAJOR	COT	CODIS	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
VALENCOT	Mathieu	MIRIBEL	COT	DB	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE	CHEF ÉQUIPE RECONNAISSANCE			
VALERIOTI	Giacomo	BELLEGARDE SUR VALSERINE	VAL	MJ	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	CHEF ÉQUIPE INTERVENTION	LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
VERCHERAT	Thierry	TREVOUX	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
VIGNAND	Sophie	CHATILLON	DVSS	DB				OFFICIER SSSM RBC	
VIRIEUX	Cyril	SAINT ANDRE DE CORCY	COT	DB				DECONTAMINATION URGENTE (GROUPE D'ACTION (GA N°2))	
VIVIEN	Simon regis	MONTMERLE/SAONE	DVSS	DB			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
WARD	David	GEX	PDG	MJ			LUTTE CONTRE LES POLLUTION		
ZADRAVEC	Patricia	NANTUA	HB	MJ				OFFICIER SSSM RBC	

01\_SDIS\_Service départemental d incendie et  
de secours de l Ain

01-2021-06-25-00006

R2021052 ARRETE PREF LAO SMPM

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
Portant liste d'aptitude de l'équipe spécialisée  
« secours en milieu périlleux et montagne »  
ANNÉE 2021**

**La Préfète de l'Ain  
Chevalier de la légion d'Honneur**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** l'arrêté du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux ;

**VU** l'arrêté du 30 avril 2001 fixant le guide national de référence relatif aux secours en canyon ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2540/2019 du 12 novembre 2019 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de l'Ain ;

**VU** l'arrêté conjoint en vigueur portant organisation du Corps départemental des services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2020/041 du 15 juillet 2020 portant approbation du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° R 2021/021 du 5 mars 2021 portant mise à jour des annexes n° 2 et 3 du règlement opérationnel des Services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° R 2021/033 du 26 avril 2021 portant mise à jour des annexes n° 1 et 2 du règlement opérationnel des Services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** la délibération n° 171/2019 du 13 décembre 2019 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours portant approbation du guide départemental de gestion des équipes spécialisées ;

**CONSIDÉRANT** que les agents inscrits sur la liste en annexe ont satisfait au contrôle médical ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef du Corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Les sapeurs-pompiers aptes à tenir les emplois ou activités au sein de l'équipe spécialisée « secours en milieu périlleux et montagne », sont inscrits sur la liste d'aptitude jointe au présent arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et remplace l'arrêté n° R 2021/003 du 5 janvier 2021.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03. Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet "Télérecours citoyens", en suivant les instructions disponibles sur le site : "<https://citoyens.telerecours.fr>".

**Article 4** : Madame la directrice de cabinet du préfet, monsieur le président du conseil d'administration du SDIS et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Bourg-en-Bresse, le 25 juin 2021

La Préfète,

Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE

## Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe secours en milieu périlleux et montagne

Arrêté n° R 2021/052

NOM	PRÉNOM	CIS 1	CIS 2	GPT	EMPLOIS	OPTIONS			OBSERVATIONS
AOUKILI	Noureddine	GEX-DIVONNE	SPV GEX-DIVONNE	GMJ	Chef d'unité	Chef d'unité canyon	Module neige		
BERNARD	Loïc	EST GESSIEN	SPV BELLEGARDE	GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
BERTIN	Jérôme	PONCIN	BUGEY-PLAINE	GBG	Chef d'unité	Chef d'unité canyon	Module neige	Hélicoptère EC145 – SSH	
BOURGEAIS	Romain	HAUTEVILLE		GBG	Sauveteur				
CHOQUART	Laurent	EST GESSIEN		GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
DEBAS	Fabien	BELLEY		GBG	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
DE SOUSA CALDAS	Ludovic	BELLEGARDE	SPV CHEZERY	GMJ	Chef d'unité	Chef d'unité canyon	Module neige		
DURANT	Marc-Frédéric	BELLEY	SPV BELLEY	GBG	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
FAVRE	Florian	BELLEGARDE	SPV BELLEGARDE	GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
FOUCAULT	Erwann	GEX-DIVONNE	PAYS DE GEX	GMJ	Sauveteur				
FRICK	Herve	BELLEGARDE	SPV BELLEGARDE	GMJ	Chef d'unité	Chef d'unité canyon	Module neige	Hélicoptère EC145 – SSH	
GENTY	Maxime	MONTAGNIEU		GBG	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
GILBERT	Christophe	COLLONGES		GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
GRABIT	Fabien	BELLEGARDE	SPV SEYSSEL	GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
GROBAS	Yann	HAUTEVILLE		GBG	Infirmier GRIMP	Infirmier canyon	Module neige		
GUINARD	Sébastien	BOURG EN BRESSE	SPV BELLEY	GBR	Chef d'unité	Chef d'unité canyon	Module neige	Hélicoptère EC145 – SSH	Conseiller technique départemental adjoint
KAJPR	Guillaume	GEX-DIVONNE		GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
LE CAR	Lorène	GEX-DIVONNE		GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
LENZI	Adrian	CHEZERY	GMJ	GMJ	Infirmier GRIMP	Infirmier canyon	Infirmier neige		
LUGAND	Laurent	BELLEGARDE		GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
LYAUDET	Sylvain	HAUTEVILLE		GBG	Sauveteur		Module neige		
MARTINS	Lionel	BELLEGARDE		GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
MEREAUD	Eliott	OYONNAX		GMJ	Sauveteur				
MEGE	David	HAUTEVILLE	SPV HAUTEVILLE	GMJ	Chef d'unité	Chef d'unité canyon	Module neige	Hélicoptère EC145 – SSH	
MOREL	Flavie	BOURG EN BRESSE	GMJ	GBR	Infirmier GRIMP	Infirmier canyon	Infirmier neige		
OULHRIR	Malika	BELLEGARDE	GMJ	GMJ	Infirmier GRIMP	Infirmier canyon	Module neige		
PIERSON	Éric	BELLEGARDE		GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
PIPERINI	Jean sébastien	OYONNAX	SPV PONCIN	GMJ	Chef d'unité	Chef d'unité canyon	Module neige		
PITTNER	Luc	AMBERIEU EN BUGÉY	SPV ARTEMARE	GBG	Chef d'unité	Chef d'unité canyon	Module neige	Hélicoptère EC145 – SSH	
RAMBERT	Olivier	EST GESSIEN GEX DIVONNE	SPV NANTUA HAUT BUGÉY PAYS DE GEX	GMJ	Chef d'unité	Chef d'unité canyon	Module neige		Conseiller technique départemental
RETY	Florent	OYONNAX	SPV DORTAN	GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
RHODET	David	GEX-DIVONNE		GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
RICHARD	Frédéric	ÉTAT MAJOR BOURG EN BRESSE		GRH	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
ROCCISANO	Lionel	ÉTAT MAJOR	GBG	SSSM	Infirmier GRIMP	Infirmier canyon	Infirmier neige		
ROUBAUD	Mickael	BELLEGARDE	SPV BELLEGARDE	GMJ	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
SCHOUWEY	Franck	AMBERIEU EN BUGÉY		GBG	Sauveteur				

SCHOUWEY	Nicolas	OYONNAX		GMJ	Chef d'unité	Sauveteur canyon	Module neige		
TARPIN	Laurent	AMBERIEU EN BUGEY	SPV PONCIN	GBG	Sauveteur	Sauveteur canyon	Module neige		
THOMAS	Nicolas	BELLEY	SPV HAUTEVILLE	GBG	Chef d'unité	Chef d'unité canyon	Module neige		
VIRARD	Philippe	HAUTEVILLE		GBG	Médecin GRIMP	Médecin canyon	Médecin neige		

01\_SDIS\_Service départemental d incendie et  
de secours de l Ain

01-2021-06-25-00007

R2021053 ARRETE PREF LAO SD

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
Portant liste d'aptitude de l'équipe spécialisée  
« sauvetage déblaiement »  
ANNÉE 2021**

**La Préfète de l'Ain  
Chevalier de la légion d'Honneur**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2540/2019 du 12 novembre 2019 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de l'Ain ;

**VU** l'arrêté conjoint en vigueur portant organisation du Corps départemental des services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2020/041 du 15 juillet 2020 portant approbation du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° R 2021/021 du 5 mars 2021 portant mise à jour des annexes n° 2 et 3 du règlement opérationnel des Services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° R 2021/033 du 26 avril 2021 portant mise à jour des annexes n° 1 et 2 du règlement opérationnel des Services d'incendie et de secours de l'Ain ;

**VU** la délibération n° 171/2019 du 13 décembre 2019 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours portant approbation du guide départemental de gestion des équipes spécialisées ;

**CONSIDÉRANT** que les agents inscrits sur la liste en annexe ont satisfait au contrôle médical ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef du Corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Les sapeurs-pompiers aptes à tenir les emplois ou activités au sein de l'équipe spécialisée « sauvetage déblaiement », sont inscrits sur la liste d'aptitude jointe au présent arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté entre en vigueur le 1er juillet 2021 et remplace l'arrêté n° R 2021/004 du 5 janvier 2021.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03. Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet "Télérecours citoyens", en suivant les instructions disponibles sur le site : "<https://citoyens.telerecours.fr>".



**Article 4** : Madame la directrice de cabinet du préfet, monsieur le président du conseil d'administration du SDIS et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Bourg-en-Bresse, le 25 juin 2021

La Préfète,

Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE

**Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe spécialisée sauvetage déblaiement**

Arrêté n° R 2021/053

NOM	PRÉNOM	CIS	GPT	QUALIFICATION
ANTHOUARD	Florian	OYONNAX	GMJ	Équipier
BAL	Émilien	ARTEMARE	GBG	Équipier
BERGER	Jérôme	BOURG EN BRESSE	GBR	Chef d'unité – Risque bâtimentaire
BERTHET	Emeric	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
BOUILLLOUX	Ghislain	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
BREVET	Olivier	MIRIBEL	GDB	Chef d'unité - Risque bâtimentaire
BRUNIER	Sylvain	LHUIS	GBG	Équipier
CAGNON	Christophe	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
CHAMBARD	Jérôme	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
COMTET	Nicolas	BOURG EN BRESSE	GBR	Chef d'unité
COUTURIER	Sébastien	BOURG EN BRESSE	GBR	Chef d'unité
CREVE	Frédéric	NANTUA	GMJ	Équipier
CURT	Christophe	AMBERIEU EN BUGEY	GBG	Chef d'unité
CURTET	Guillaume	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
DAMIANS	Hervé	GROUPEMENT BUGEY	GBG	Chef d'unité
DELORE	Valentin	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
DESMARIS	Julien	ÉTAT MAJOR	GPOS	Équipier
DEVAUX	Alexandre	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
DI MENNA	Christian	OYONNAX	GMJ	Équipier
DUBOIS	Patricia	ÉTAT MAJOR	GPOS	Équipier
DUMONT	Maryline	SURAN	GBR	Équipier
DURAND	Arnaud	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
FAVRE	Philippe	MONTREVEL EN BRESSE	GBR	Équipier
FOURNIER	Mickaël	MONTREVEL EN BRESSE	GBR	Équipier
GARIN	Jérôme	BELLEY	GBG	Équipier
GARIN	Sébastien	LHUIS	GBG	Équipier
GENIQUET	Hubert	AMBERIEU EN BUGEY	GBG	Conseiller Technique Départemental. Risque Bâtimentaire
GILLET	Ulric	OYONNAX	GMJ	Équipier
GIRARD	Anthony	OYONNAX	GMJ	Équipier
GIROUD	Alexandre	ÉTAT MAJOR	GPOS	Équipier
GLUARD	Thierry	OYONNAX	GMJ	Équipier
GOBERT	Sébastien	ÉTAT MAJOR	GPIL	Conseiller Technique Départemental. Risque Bâtimentaire
HUBER	Arnaud	BOURG EN BRESSE	GBR	Chef d'unité
IARUSSI	Stéphane	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
JACQUARD	Pierre	NANTUA	GMJ	Équipier
JACQUET	Ludovic	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
JAQUEMETTON	Sylvain	ÉTAT MAJOR	GRH	Chef d'unité - Risque bâtimentaire
JARNET	Ludovic	ÉTAT MAJOR	GRH	Chef d'unité
JAYR	Patrick	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
LAMY	Michaël	MONTREVEL EN BRESSE	GBR	Équipier
LECKHEHAL	Yann	PONT DE VEYLE	GBR	Équipier
LEGRAND	Herve	ÉTAT MAJOR	GPOS	Chef d'unité
MAITRE	Jérôme	BOURG EN BRESSE	GBR	Chef d'unité
MAGAND	Laurent	MEXIMIEUX – PEROUGES	GDB	Conseiller Technique Départemental. Risque Bâtimentaire
MAZUIR	Cédric	MONTREVEL EN BRESSE	GBR	Équipier
MESSON	Fabien	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
MOREL	Alexandre	MONTREVEL EN BRESSE	GBG	Équipier
MOREL	Loic	OYONNAX	GMJ	Équipier
MOREL	Yves	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
MOTTET	Cyrille	SURAN	GBR	Équipier
MOULIN	Christophe	BELLEY	GBG	Équipier
MUSITELLI	Éric	NANTUA	GMJ	Équipier
NAVILLOZ	Romain	BELLEY	GBG	Équipier
PACCAUD	Stephane	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
PAUGET	Romain	OYONNAX	GMJ	Équipier
PARIS	Nicolas	SURAN	GBR	Équipier

**Liste d'aptitude opérationnelle 2021 de l'équipe spécialisée sauvetage déblaiement**

**Arrêté n° R 2021/053**

<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>CIS</b>	<b>GPT</b>	<b>QUALIFICATION</b>
PAYOT	Christian	OYONNAX	GMJ	Chef d'unité
PELISSON	Christophe	OYONNAX	GMJ	Chef d'unité - Risque bâtimentaire
PELISSON	Alexandre	MONTREAL LA CLUSE	GMJ	Équipier
PERRET	Cyrille	OYONNAX	GMJ	Équipier
PERRIER	Coralie	LHUIS	GBG	Équipier
PERRIN	Philippe	ÉTAT MAJOR	GPOS	Conseiller Technique Départemental. Risque Bâtimentaire
PERROUX	Fabrice	ÉTAT MAJOR	GPOS	Équipier
PETIT	Kevin	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
PETRE	Sébastien	BOURG EN BRESSE	GBR	Chef d'unité
PEPIN	Marjorie	BELLEY	GBG	Équipier
PIPERINI	Jean sébastien	OYONNAX	GMJ	Équipier
PONT	Pierre antoine	MONTREVEL EN BRESSE	GBR	Équipier
RAMOS	Alexandre	SURAN	GBR	Équipier
RAY	Christophe	BELLEY	GBG	Équipier
RICHARD	Frédéric	ÉTAT MAJOR	GRH	Équipier
SALVADOR	Guillaume	NANTUA	GMJ	Équipier
VAN VOORTHUYSEN	Laurent	BELLEY	GBG	Équipier
VERNAY	Alexandre	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier
VERNE	Denis	BOURG EN BRESSE	GBR	Chef d'unité
VERRO	Guillaume	BOURG EN BRESSE	GBR	Équipier

01\_UDDIRECCTE\_Unité départementale de la  
Direction régionale des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du travail et  
de l'emploi de l'Ain

01-2021-07-09-00002

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
portant délégation de signature à Madame  
Agnès GONIN,  
Directrice du travail,  
Directrice départementale de l'emploi, du  
travail et des solidarités de l'Ain

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

**portant délégation de signature à Madame Agnès GONIN,  
Directrice du travail,  
Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain**

**LA PRÉFÈTE DE L'AIN,  
Chevalier de la Légion d'honneur**

**VU** le code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code du commerce ;

**VU** le code de la construction et de l'habitation ;

**VU** le code de l'entrée et du séjour et du droit d'asile ;

**VU** le code de la santé publique ;

**VU** le code du travail ;

**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

**VU** la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;

**VU** la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;

**VU** la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

**VU** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

**VU** le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

**VU** le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE, préfète de l'Ain ;

VU l'arrêté du 31 mars 2011 modifié par arrêté du Premier ministre du 1<sup>er</sup> juillet 2013 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

VU le décret du ministre de l'Intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de Madame Agnès GONIN, directrice du travail, directrice départementale du travail, de l'emploi et des solidarités de l'Ain ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2020 portant création et organisation du secrétariat général commun à la préfecture et aux directions départementales interministérielles de l'Ain ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale du travail, de l'emploi et des solidarités de l'Ain ;

VU l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant délégation de signature à Madame Nathalie PICHET, directrice du secrétariat général commun à la préfecture et aux directions départementales interministérielles de l'Ain ;

VU la convention de délégation de gestion conclue entre le préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes et le préfet de l'Ain relative à la réalisation des actes d'instruction afférents à la procédure budgétaire des établissements et services sociaux financés par le budget de l'État portant sur la tarification des prestations fournies par les établissements et services sociaux financés par le budget de l'État, en date du 16 février 2018;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ain, sous-préfet de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse ;

## A R R Ê T E

**Article 1 :** Délégation est donnée à Madame Agnès GONIN, directrice du travail, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain, à l'effet de signer l'ensemble des actes, décisions et documents relevant des attributions et compétences de son service et se rapportant aux matières suivantes :

### **1- Concernant l'administration générale et la gestion du personnel :**

#### **a) En matière de ressources humaines :**

- Les mesures générales relatives à l'organisation des élections professionnelles et au dialogue social, et notamment le règlement intérieur, les convocations et les comptes rendus des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- Les mesures individuelles affectant l'effectif permanent de la structure, et notamment les mutations entrantes et sortantes, les affectations, à l'exception des agents visés à l'article R. 8122-3 du code du travail et les départs en retraite ;

- Les octrois des congés bonifiés et des congés liés à la maternité, à la paternité, à l'accueil de l'enfant, à l'adoption et à la présence parentale ;
- Les octrois et renouvellements des congés de maladie ordinaire, des congés de grave maladie, des congés de longue maladie, des congés de longue durée et des congés pour invalidité temporaire imputable au service ;
- Les autorisations spéciales d'absence au titre du crédit de temps syndical ;
- Les congés de représentation pour un représentant d'une association ;
- Les autorisations d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité ;
- Les décisions relatives à la rémunération des agents : nouvelle bonification indiciaire, indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise, compléments indemnitaires annuels, astreintes et heures supplémentaires ;
- Les demandes d'ouverture des comptes épargne-temps ;
- Les décisions relatives aux demandes de télétravail ;
- Les décisions relatives à la formation des agents, et notamment les plans et demandes de formation ;
- Les sanctions disciplinaires du 1<sup>er</sup> groupe, à l'exception des agents visés par l'article R. 8122-3 du code du travail.

**b) En matière budgétaire et financière :**

- Pour le programme 354 « Administration générale et territoriale de l'État », les mesures générales de programmation budgétaire des dépenses non contraintes relevant du centre de coût « direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités » ;
- Pour le programme 354 « Administration générale et territoriale de l'État », l'engagement des dépenses non contraintes supérieures à la somme de 1500 euros relevant du centre de coût « l'emploi, du travail et des solidarités ».

**2- Concernant la solidarité et l'accès aux droits :**

**a) En matière de politique de la ville et de prévention :**

- Les courriers et décisions relatifs à la politique de la ville ;
- Les courriers et décisions relatifs aux contrats de territoire et de veille active liés à la solidarité et à la cohésion sociale, à l'exception des contrats eux-mêmes et de leurs avenants ;
- Les courriers et décisions relatifs à la lutte contre les discriminations ;
- Les courriers et décisions relatifs à la gestion des adultes-relais.

**b) En matière de stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté :**

- Les courriers relatifs à la mise en œuvre du dispositif, à l'exception de la signature des contrats et des avenants passés avec le département.

**3- Concernant la protection des publics vulnérables :**

**a) En matière d'aide sociale État :**

- Tout acte relatif aux demandes d'aide sociale État, et notamment les décisions liées aux demandes, aux recours administratifs préalable obligatoires et tout acte dans le cadre des procédures contentieuses.

**b) En matière d'actions sociales et de protection de la famille et de l'enfance :**

- Les courriers et décisions relatifs à la protection juridique des majeurs :
  - Autorisation des services de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ou de délégué aux prestations familiales ;

- Agrément des personnes physiques mandataires judiciaires à la protection des majeurs ou délégués aux prestations familiales exerçant leur activité à titre individuel :
- Enregistrement des déclarations des préposés d'établissements d'hébergement pour personnes âgées et personnes handicapées :
- Élaboration de la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales :
- Courriers et décisions relatifs au service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux :
- Courrier, décision et convention entre l'État et les personnes physiques relatifs au financement des mesures de protection confiées à des personnes physiques exerçant à titre individuel :
- Courrier, lettre de mission et décision relatifs au contrôle et à l'inspection des mandataires judiciaires à la Protection des majeurs individuels et préposés d'établissement.
- Les courriers relatifs à la préparation des projets de convention de taxes sur la valeur ajoutée à taux réduit pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;
- L'exercice de la tutelle des pupilles de l'État ;
- Le placement des pupilles de l'État en vue de leur adoption ;
- L'acte d'administration des deniers des pupilles de l'État (placement, retrait et reddition des comptes) ;
- Le secrétariat du conseil de famille ;
- Les comptes rendus d'évaluation de la directrice de la maison de l'enfance et de l'adolescence de l'Ain.

**c) En matière de handicap :**

- Les décisions de délivrance et de refus de délivrance de carte de mobilité inclusion organisme (stationnement pour personnes handicapées) ;
- Les courriers et décisions relatifs à l'enregistrement, au contrôle et à l'inspection du dispositif « vacances adaptées organisées pour les adultes handicapés ».

**d) En matière de comité médical et de commission de réforme :**

- Les courriers et décisions, en application du décret du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude pour l'admission aux emplois publics et au régime de congé de maladie des fonctionnaires ainsi que les correspondances et décisions relatives à la gestion du comité médical et de la commission de réforme.

**e) En matière d'assesseurs du pôle social du tribunal judiciaire de Bourg-en-Bresse :**

- Les courriers, actes et décisions liés à l'établissement de la liste des assesseurs du pôle social du tribunal judiciaire de Bourg-en-Bresse.

**4- Concernant la commission de surendettement des particuliers :**

- Les actes et décisions relatives à la commission de surendettement.

**5- Concernant l'insertion et le logement :**

- Les actes et courriers relatifs au fonctionnement de la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives ;
- Les actes et courriers relatifs au fonctionnement de la commission départementale de conciliation ;



- Les courriers relatifs à la prévention des expulsions locatives, à l'instruction des décisions d'octroi du concours de la force publique dans l'arrondissement de Bourg-en-Bresse et à l'instruction des recours en indemnisation ;
- Les actes et courriers relatifs au fonctionnement des instances et à la gestion du plan local départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées ;
- Concernant le droit au logement opposable :
  - Les actes et courriers relatifs au fonctionnement de la commission du droit au logement opposable ;
  - Les actes relatifs à la mise en œuvre du droit au logement pour les ménages déclarés prioritaires par la commission de médiation ;
  - La sollicitation de l'avis préalable des maires des communes concernées par les relogements ;
  - La désignation de chaque demandeur à un organisme bailleur ;
  - La proposition de place dans une structure d'hébergement.
- Pour les filières d'accès au logement des publics en difficulté, droit de réservation préfectoral et accord collectif : les actes et courriers relatifs au fonctionnement et à la gestion de ces dispositifs ;
- Les courriers relatifs à la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage et les courriers relatifs à l'instruction des demandes d'aide à la gestion des aires d'accueil ;
- Les courriers et décisions relatifs à la tarification des établissements sociaux ;
- Les courriers et décisions relatifs à l'instruction et l'attribution des subventions ;
- Les décisions d'admission à l'aide sociale en matière d'hébergement des personnes admises en centres d'hébergement et de réinsertion sociale et centres d'accueil pour demandeurs d'asile, en application des articles L. 111-3-1 et R. 345-4 du code de l'action sociale et des familles ;
- Les courriers et décisions concernant l'application des mesures d'hébergement ;
- Les courriers et décisions relatifs à l'intégration et à la lutte contre les discriminations.

#### **6- Concernant l'égalité hommes-femmes :**

- Toute correspondance relative à la mise en œuvre de la politique interministérielle des droits des femmes et de l'égalité ;
- Toute correspondance relative à l'expression des besoins budgétaires et l'instruction des crédits délégués du programme 137.

#### **7- Concernant la rémunération des travailleurs à domicile :**

- Établissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile ;
- Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile ;
- Fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés ;

#### **8- Concernant le repos dominical :**

- Dérogations au repos dominical ;
- Décision de fermeture hebdomadaire au public des établissements d'une profession ou d'une zone géographique déterminée.

#### **9- Concernant l'hébergement du personnel :**

- Délivrance de l'accusé de réception de la déclaration d'un employeur d'affectation d'un local à l'hébergement.

#### **10- Concernant les négociations collectives :**

- Fondement de la qualification et décision d'opposition à la qualification des catégories d'emplois menacés retenue par l'accord collectif ;
- Engagement d'une procédure de médiation et désignation d'un médiateur.

#### **11- Concernant les agences de mannequins :**

- Sanctions en cas de non-respect de l'obligation d'information sur les conflits d'intérêts.

#### **12- Concernant l'emploi des enfants et jeunes de moins de 18 ans :**

- Délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants (spectacles, cinéma, mannequins, jeux vidéo) ;
- Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément de l'agence de mannequins lui permettant d'engager des enfants ;
- Fixation de la répartition de la rémunération perçue par l'enfant entre ses représentants légaux et le pécule ;
- Autorisation de prélèvement ;
- Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance.

#### **13- Concernant l'apprentissage et alternance :**

- Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours.

#### **14- Concernant le placement privé :**

- Contrôle de l'activité de placement réalisée par les organismes privés.

#### **15- Concernant la prévention des risques liés à certaines activités ou opérations :**

- Comité inter-entreprise de santé et de sécurité au travail ;
- Toute décision relative à :
  - La mise en place et à la désignation des membres d'un comité inter-entreprise de santé et de sécurité au travail ;
  - L'invitation de présidents et secrétaires constitués dans d'autres établissements et toute personne susceptible d'éclairer les débats en raison de sa compétence, lorsqu'un plan de prévention des risques technologiques a été prescrit.

#### **16- Concernant les restructurations économiques**

- Attribution et retrait de l'allocation d'activité partielle ;
- Homologation de l'accord collectif ou validation du document unilatéral relatif à la mise en place de l'activité partielle de longue durée ;
- Décisions d'autorisation et de retrait en matière d'activité partielle longue durée ;
- Notification et décision d'assujettissement à l'obligation de revitalisation ;
- Signature de la convention de revitalisation et contrôle et évaluation de son exécution.

#### **17- Concernant l'emploi :**

- Conventions relatives aux mutations économiques (actions de reclassement et reconversion professionnelles, fonds national de l'emploi) ;
- Convention de formation et d'adaptation professionnelle ;
- Cessation d'activité de certains travailleurs salariés ;

- Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et convention pour préparer les entreprises à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences ;
- Agrément des sociétés coopératives d'intérêt collectif ;
- Agrément des sociétés coopératives ouvrières de production ;
- Toute décision et convention relatives :
  - Aux contrats de travail aidés ;
  - Aux parcours contractualisés d'accompagnement adapté vers l'emploi et l'autonomie ;
  - Aux adultes relais ;
- Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément et enregistrement de déclaration d'activité, de retrait ou de modification de la déclaration d'une association ou d'une entreprise de services à la personne ;
- Toute décision relative aux conventions de promotion de l'emploi incluant les accompagnements des contrats en alternance par les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification ;
- Toute décision et convention relatives à l'insertion par l'activité économique ;
- Décision de reversement des aides et cotisations sociales en cas de rupture d'un contrat aidé (pour un motif autre que faute du salarié, force majeure, inaptitude médicale), rupture au titre de la période d'essai, rupture du fait du salarié, embauche du salarié par l'employeur ;
- Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments « entreprise solidaire d'utilité sociale » ;
- Décisions d'admission, de rejet d'admission, de suspension et d'exclusions relatives à l'expérimentation de la garantie jeunes ;
- Contrôle de la condition d'aptitude au travail des demandeurs d'emploi.

#### **18- Concernant la formation professionnelle et la certification :**

- Remboursement des rémunérations perçues par les stagiaires de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes abandonnant, sans motif valable, leur stage de formation ;
- Liquidation de la fraction des rémunérations et des cotisations de sécurité sociale remboursables aux employeurs qui maintiennent le salaire de leurs travailleurs suivant un stage agréé par l'État ;
- Validation des acquis de l'expérience et recevabilité de cette validation.

#### **19- Concernant les travailleurs handicapés :**

- Subvention d'installation d'un travailleur handicapé ;
- Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs handicapés ;
- Sanction administrative relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.
- Conventonnement d'organismes assurant une action d'insertion de travailleurs handicapés.

**Article 2 :** Sont exclues de la délégation de signature consentie dans les termes figurant à l'article 1 du présent arrêté :

- Les circulaires aux maires ;
- Toute correspondance adressée aux cabinets ministériels ainsi que celle adressée aux administrations centrales et relative aux programmes d'équipement et à leur financement ;
- Toute correspondance adressée aux présidents des assemblées régionale et départementale ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires et des conseillers départementaux lorsqu'elle porte sur des compétences relevant de l'État ;
- Les décisions concernant la création des services sociaux et médico-sociaux relevant de la procédure d'autorisation par appels à projets ;

- La signature des conventions passées au nom de l'État avec le département, une ou plusieurs communes, leurs groupements ainsi que leurs établissements publics ;
- Les décisions portant attribution de subventions ou de prêts de l'État aux collectivités locales, aux établissements et organismes départementaux, communaux et intercommunaux ;
- Les notifications de ces subventions ou prêts aux collectivités locales, établissements et organismes bénéficiaires ;
- Les correspondances relatives au contrôle de légalité prévu par le titre I de la loi du 02 mars 1982.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès GONIN, directrice du travail, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain, la délégation de signature qui lui est consentie dans les termes figurant aux articles 1 et 2 du présent arrêté peut être exercée par subdélégation aux directeurs départementaux adjoints du travail, de l'emploi et des solidarités de l'Ain et autres membres de l'encadrement de catégorie A relevant de ses services.

L'arrêté de subdélégation sera transmis à la préfète de département et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Article 4 :** L'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant délégation de signature à Madame Agnès GONIN, directrice du travail, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain, est abrogé.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, ou de manière dématérialisée *via* le site citoyens.telerecours.fr selon l'article R. 414-6 du code de justice administrative.

**Article 6 :** Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain, sous-préfet de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse, et la directrice départementale du travail, de l'emploi et des solidarités de l'Ain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 09 juillet 2021

La Préfète,

Signé : Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE